

Le 28 juillet 2026

Nous exigeons un engagement ferme et écrit du Premier Ministre... J-3

La demande de l'Intersyndicale CRPN PNC-Pilotes (**SNPNC/UNSA PNC/UNAC/SNGAF/SNPL/SNPNC**) est très claire depuis le début : exclusion des PN de la réforme du CER (Cumul Emploi Retraite), via un engagement écrit du Premier Ministre.

Après avoir **toujours été reçus tous ensemble** par le Ministère des Transports, puis le Ministère du Travail, qui se voulaient rassurants quant à la suite qui serait donnée à nos demandes,

Non seulement nous n'avons pas de retour sur l'engagement ferme du Premier Ministre.

Mais quelle ne fut pas notre surprise d'avoir été conviés à des réunions séparées les uns des autres — une manoeuvre visant à affaiblir l'unité de notre Intersyndicale PNC-Pilotes

POURQUOI le Ministère ne souhaite plus recevoir l'Intersyndicale CRPN PNC-Pilotes groupée mais séparément ?

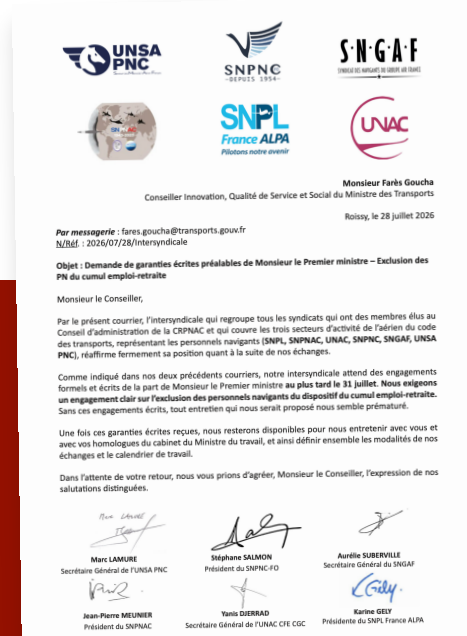
POURQUOI le Ministère tente-t-il de nous imposer un format qui ne convient à personne ?

Sous pression des employeurs et fédérations patronales, le gouvernement tente de nous imposer la présence de l'UNPNC-CFDT — démarche antinomique de l'intérêt des PN puisque ce syndicat est pour le Régime Universel et la mise en danger de notre CRPN.

L'Intersyndicale CRPN PNC-Pilotes rejette toute tentative de division de notre union syndicale, qu'elle émane des employeurs ou du gouvernement.

Nous venons d'envoyer un courrier au gouvernement pour réaffirmer cette position (cf. verso)

L'Intersyndicale CRPN PNC-Pilotes ne se laissera pas détourner de son objectif : l'engagement écrit d'une EXCLUSION des PN de la réforme CER.





Monsieur Farès Goucha

Conseiller Innovation, Qualité de Service et Social du Ministre des Transports

Roissy, le 28 juillet 2026

Par messagerie : fares.goucha@transports.gouv.fr

N/Réf. : 2026/07/28/Intersyndicale

Objet : Demande de garanties écrites préalables de Monsieur le Premier ministre – Exclusion des PN du cumul emploi-retraite

Monsieur le Conseiller,

Par le présent courrier, l'intersyndicale qui regroupe tous les syndicats qui ont des membres élus au Conseil d'administration de la CRPNAC et qui couvre les trois secteurs d'activité de l'aérien du code des transports, représentant les personnels navigants (**SNPL, SNPAC, UNAC, SNPNC, SNGAF, UNSA PNC**), réaffirme fermement sa position quant à la suite de nos échanges.

Comme indiqué dans nos deux précédents courriers, notre intersyndicale attend des engagements formels et écrits de la part de Monsieur le Premier ministre **au plus tard le 31 juillet. Nous exigeons un engagement clair sur l'exclusion des personnels navigants du dispositif du cumul emploi-retraite.** Sans ces engagements écrits, tout entretien qui nous serait proposé nous semble prématuré.

Une fois ces garanties écrites reçues, nous resterons disponibles pour nous entretenir avec vous et avec vos homologues du cabinet du Ministre du travail, et ainsi définir ensemble les modalités de nos échanges et le calendrier de travail.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc LAMURE

Secrétaire Général de l'UNSA PNC

Stéphane SALMON

Président du SNPNC-FO

Aurélie SUBERVILLE

Secrétaire Général du SNGAF

Jean-Pierre MEUNIER

Président du SNPAC

Yanis DJERRAD

Secrétaire Général de l'UNAC CFE CGC

Karine GELY

Présidente du SNPL France ALPA